

Syndicat mixte du Point Fort

DECISION DE BUREAU N°2026-03

Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le vingt mars 2026, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

Etaient présents : M. Pien, Mme Hérout, M. Lhullier, M. Quinette, M. Gilles, M. Follain, Mme Clément

Etaient excusés : M. Javalet, M. Varin

Nombre de membres en exercice : 9 Présents et représentés : 7

Objet : Marché n°AO2026/01 – Traitement des déchets végétaux bruts issus des déchèteries du syndicat mixte du Point Fort

VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 septembre 2020, déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont prévus au budget :

- pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont les montants sont supérieurs aux seuils des procédures formalisées,
- pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 500 000 € HT.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 27 mars 2026,

**A l'unanimité, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort
DÉCIDE**

D'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement du marché de services cité en objet avec la société VEOLIA AGRICULTURE France d'un montant total de 576 000 € HT, correspondant à un tonnage maximum de 36 000 tonnes sur une durée de 4 ans à compter du 01/05/2026.

Fait à Cavigny, le 27 mars 2026

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **- 2 AVR. 2026**

Mis en ligne le : **- 2 AVR. 2026**